



Division de la vérification
S/566/2006
18 avril 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

SITUATION DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS AUTHENTIQUES

1. La Conférence des États parties a défini, à sa première session, les conditions dans lesquelles les laboratoires peuvent demander à être désignés (C-I/DEC.60, 61, 62 et 65, tous datés du 22 mai 1997) et, à sa cinquième session (C-V/6 du 19 mai 2000), a chargé le Conseil exécutif d'adopter une décision relative aux critères régissant la désignation de laboratoires pour l'analyse des échantillons authentiques (EC-XX/DEC.3 du 28 juin 2000).
2. Lors de la désignation des laboratoires appelés à analyser les échantillons authentiques, le Directeur général, conformément aux documents C-I/DEC.61 et C-I/DEC.65, vérifie :
 - a) que le laboratoire a mis en place un système d'assurance de la qualité conforme aux normes pertinentes (ISO/CEI 17025:2005, ILAC-G 13:2000 ou équivalent) et obtenu d'un organisme d'homologation internationalement reconnu une accréditation valide aux fins d'exécuter les tâches pour lesquelles il brigue le statut de laboratoire désigné, c'est-à-dire l'analyse d'agents de guerre chimique et de composés connexes dans divers types d'échantillons;
 - b) que le laboratoire a obtenu des résultats satisfaisants aux essais d'aptitude de l'IOIAC.
3. Un laboratoire doit participer au programme d'essais d'aptitude au moins une fois par année civile. Aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 4 du document C-I/DEC.65, une cote de trois A, ou deux A et un B aux trois derniers essais consécutifs du laboratoire est considérée comme étant un résultat satisfaisant.
4. Quand un laboratoire désigné obtient des résultats insuffisants lors d'un essai d'aptitude, il est temporairement suspendu. Dans ce cas, il conserve son statut de laboratoire désigné, mais, conformément aux termes du document EC-XX/DEC.3, il ne peut plus être sélectionné par le Directeur général pour recevoir et analyser les échantillons authentiques de l'IOIAC. Il peut toutefois accomplir d'autres tâches, qui sont énoncées dans le document C-I/DEC.67.



5. Le dix-huitième essai officiel d'aptitude de l'OIAC étant achevé, le Directeur général souhaite informer les États membres de la situation actuelle des laboratoires désignés pour l'analyse des échantillons authentiques. Dix-neuf laboratoires de 18 États membres sont actuellement désignés, dont un est temporairement suspendu.
6. Conformément aux dispositions visées dans le document EC-XX/DEC.3, le Laboratoire pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques de l'Institut militaire de chimie et de radiométrie (Pologne) ainsi que l'Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques (Suède) ont recouvré leur statut de laboratoires désignés, à l'issue du dix-huitième essai officiel d'aptitude de l'OIAC.
7. Les 19 laboratoires désignés sont énumérés ci-dessous.

	Laboratoires désignés	État membre
1.	Laboratoires Protechnik	Afrique du Sud
2.	Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Allemagne
3.	Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique
4.	Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la protection contre les produits chimiques (RICD)	Chine
5.	Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañosa"	Espagne
6.	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis
7.	Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	États-Unis
8.	Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique	Fédération de Russie
9.	Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN)	Finlande
10.	Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France
11.	Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche et de développement de la défense	Inde
12.	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas
13.	Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques	Pologne
14.	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée

	Laboratoires désignés	État membre
15.	Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse	République tchèque*
16.	Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni
17.	Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO	Singapour
18.	Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Suède
19.	Laboratoire Spiez	Suisse

8. Les cotes obtenues par les laboratoires désignés lors des essais officiels d'aptitude sont annexées à la présente note.

Annexe : Cotes obtenues par les laboratoires désignés lors des essais officiels d'aptitude

* Ce laboratoire est temporairement suspendu en raison de résultats insuffisants obtenus lors d'un essai d'aptitude et ne pourra plus être sélectionné pour recevoir des échantillons prélevés pour une analyse hors site tant qu'il n'aura pas satisfait à nouveau au critère énoncé à l'alinéa *b* du paragraphe 2 ci-dessus.

Annexe

COTES OBTENUES PAR LES LABORATOIRES DÉSIGNÉS LORS DES ESSAIS OFFICIELS D'APTITUDE

Laboratoire	État membre	6 ^e essai (1999)	7 ^e essai (2000)	8 ^e essai (2000)	9 ^e essai (2001)	10 ^e essai (2001)	11 ^e essai (2002)	12 ^e essai (2002)	13 ^e essai (2003)	14 ^e essai (2003)	15 ^e essai (2004)	16 ^e essai (2004)	17 ^e essai (2005)	18 ^e essai (2005)
Laboratoires Protechnik, département d'Arm Scor Business (Pty) Ltd	Afrique du Sud	–	Échec	–	–	Échec	A	–	B	–	A	–	–	A
Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Allemagne	B	A	–	A	–	A	A	A	–	A	–	A	–
Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique	C	A	A	D	–	A	A	–	A	–	A	–	A
Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la protection contre les produits chimiques (RICD)	Chine	C	A	–	–	A	–	A	–	A	A	–	–	A
Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañosa"	Espagne	D	–	–	–	B	A	A	–	B	–	A	–	A
Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis	A	A	–	B	–	A	–	A	–	A	–	A ^{***}	A
Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	Etats-Unis	–	–	–	Échec	A	A	B	–	A	–	A	–	A

Cette cote A indique que l'assistance fournie par le laboratoire a été satisfaisante pendant l'essai d'aptitude. Elle ne peut cependant être utilisée dans le calcul en vue de la désignation, car ce laboratoire a aidé à un essai d'aptitude réalisé en 2003 et a ensuite utilisé ce score dans le calcul pour la désignation. (Voir l'alinéa c du paragraphe 5 du document C-I/DEC.65, qui précise que "les laboratoires ne peuvent pas utiliser l'évaluation des performances pour la préparation des échantillons ou l'évaluation des résultats analytiques pour plus d'un essai sur les trois derniers essais d'aptitude consécutifs".)

Laboratoire	État membre	6 ^e essai (1999)	7 ^e essai (2000)	8 ^e essai (2000)	9 ^e essai (2001)	10 ^e essai (2001)	11 ^e essai (2002)	12 ^e essai (2002)	13 ^e essai (2003)	14 ^e essai (2003)	15 ^e essai (2004)	16 ^e essai (2004)	17 ^e essai (2005)	18 ^e essai (2005)
Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique	Fédération de Russie	B	A	–	–	C	–	B	–	A	A	–	A	–
Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN)	Finlande	A	A	–	–	A	A**	A	–	A	–	A	–	A
Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France	B	A	–	–	A	A	–	A	–	–	A	–	A
Établissement de recherche et de développement de la défense, Laboratoire VERTOX	Inde	C	B	A	D	D	C	B	A	C	S'est retiré	A	A	A
Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas	A	A	A	B	A	–	A	–	A	–	B	–	A
Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques	Pologne	A	–	A	–	A	–	C	A	–	A	–	–	A
Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée	C	A	A	B	–	A	A	–	A	A	–	–	B

** Cette cote A indique que l'assistance fournie par le laboratoire a été satisfaisante pendant l'essai d'aptitude. Elle ne peut cependant être utilisée dans le calcul en vue de la désignation, car ce laboratoire a aidé à un essai d'aptitude réalisé en 2001 et a ensuite utilisé ce score dans le calcul pour la désignation. (Voir l'alinéa c du paragraphe 5 du document C-I/DEC.65, qui précise que "les laboratoires ne peuvent pas utiliser l'évaluation des performances pour la préparation des échantillons ou l'évaluation des résultats analytiques pour plus d'un essai sur les trois derniers essais d'aptitude consécutifs".)

Laboratoire	État membre	6 ^e essai (1999)	7 ^e essai (2000)	8 ^e essai (2000)	9 ^e essai (2001)	10 ^e essai (2001)	11 ^e essai (2002)	12 ^e essai (2002)	13 ^e essai (2003)	14 ^e essai (2003)	15 ^e essai (2004)	16 ^e essai (2004)	17 ^e essai (2005)	18 ^e essai (2005)
Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse	République tchèque	C	B	A	–	B	–	B	–	D	–	B	–	A
Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni	B	–	A	A	–	A ^{**}	A	–	A	–	A	–	A
Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO	Singapour	C	–	A	Échec	A	A	A	–	A	A	–	–	A
Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques	Suède	B	–	A	–	A	–	C	–	A	–	A	–	B
Laboratoire Spiez	Suisse	B	A	–	–	A	–	A	–	A	A	–	–	A